

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Centre national de la Fonction Publique Territoriale (**CNFPT**), l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (**ARB-IG**), le Centre d'expertise et de données sur le Patrimoine naturel (**PATRINAT**), et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (**CAUE**), organisent conjointement le séminaire :

« **Biodiversité et séquence ERC (éviter, réduire, compenser)** »

Mardi 2 juillet 2024

de 9h à 13h

Salle George Tarer à Pointe à Pitre

Rue chevalier Saint George, 97110 PAP

80% de la biodiversité française se situe dans les territoires ultramarins, la Guadeloupe a donc un rôle essentiel à jouer dans la préservation des espèces.

La séquence ERC (éviter, réduire, compenser) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

L'objectif de ce séminaire est d'aborder les questions de la mise en œuvre de la séquence ERC sur le territoire guadeloupéen et de ses liens avec les enjeux de biodiversité, de la zéro artificialisation nette ou encore ceux liés au climat.

AU PROGRAMME ET INTERVENANTS :

Séminaire ouvert aux agents territoriaux et partenaires

- **Axel GRAVA, CAUE GUADELOUPE**, « loi climat, résilience et Zéro Artificialisation Nette »
- **Brian PADILLA, PATRINAT**, « Biodiversité et processus d'artificialisation »
- **Kanell AMBROISE, ARB-IG**, « Biodiversité : quels enjeux pour le territoire »
- **Carole MAISETTI, CNFPT**, animation du séminaire

ENJEUX DE LA SÉQUENCE ERC :

Les lois Grenelle (2009 et 2010), ainsi que loi pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages (2016) mettent le ton sur l'ambition attribuée à cette démarche. L'objectif de la séquence ERC est de concevoir, de réaliser puis de mettre en service (ou en exploitation) des projets d'aménagement du territoire de « moindre impact », engendrant **aucune perte nette, voire un gain de biodiversité**.

Ainsi, dans un archipel où l'aménagement du territoire est un enjeu majeur cette obligation reste encore à être pleinement intégrée dans les projets territoriaux. Le séminaire permettra alors de réunir les différents acteurs guadeloupéens (collectivités territoriales, associations et entreprises) sur les enjeux de préservation de la biodiversité, et d'aménagement du territoire.

LES ACTEURS

Le CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale est un établissement public dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il a quatre missions principales dont la formation fait partie. Engagé dans la transition écologique, le CNFPT met l'accent sur des séminaires et formations qui traitent de ce sujet.

L'ARB-IG, Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe, a pour objectif principal de fédérer les énergies, expertises et moyens des multiples acteurs de la biodiversité et ainsi créer des synergies au service de la connaissance, du partage, de la préservation et de la restauration de la biodiversité de l'archipel guadeloupéen. L'atteinte de cet objectif passe notamment par la formation et la sensibilisation, avec des acteurs du territoire.

PATRINAT, assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances sur la biodiversité et la géodiversité pour ses quatre tutelles, que sont l'Office français de la biodiversité (OFB), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut pour la recherche et le développement (IRD). La mise en œuvre de la séquence ERC sur le territoire fait partie des domaines d'expertise de Patrinat.

Le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Le CAUE traite de divers sujets dont celui de la zéro artificialisation nette.

Contact presse :
Magalie VANIER

Chargée de communication de ARB-IG

magalie.vanier@arb-ig.fr

06 90 51 87 11



Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

